

La Veille du Carif-Oref Occitanie

n°466 – 9 juin 2021

Sandrine Roussel : sandrine.roussel@cariforefoccitanie.fr

Espace Veille Emploi Formation :

<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>

| | |
|---|---|
| <u>ACTUALITÉ EMPLOI FORMATION OCCITANIE</u> | 2 |
| <u>APPELS À PROJETS</u> | 2 |
| <u>EMPLOI</u> | 2 |
| <u>ENTREPRISES</u> | 3 |
| <u>FILIÈRE AGRICULTURE</u> | 4 |
| <u>FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</u> | 5 |
| <u>FILIÈRE TRANSPORTS</u> | 5 |
| <u>FORMATION CONTINUE</u> | 5 |
| <u>ILLETTRISME – APPRENTISSAGE DE LA LANGUE</u> | 6 |
| <u>INSERTION PROFESSIONNELLE PUBLIC JEUNES</u> | 7 |
| <u>INSERTION PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP</u> | 7 |
| <u>SECTEURS D'ACTIVITÉS - MÉTIERS</u> | 8 |
| <u>TRAVAIL</u> | 9 |
| <u>VAE</u> | 9 |

ACTUALITÉ EMPLOI FORMATION OCCITANIE

L'essentiel de la conjoncture de la filière construction Occitanie - Bilan 2020

CERC Occitanie, Juin 2021, 3 p.

Voir en particulier la rubrique emploi, démographie des entreprises, aides aux entreprises.

<https://www.cercoccitanie.fr/>

https://www.cercoccitanie.fr/IMG/pdf/2021-05-18-_conjoncture_bilan_2020.pdf

www.artisanat-occitanie.fr, le site de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Occitanie

L'objectif de ce nouveau site est de permettre aux artisans, créateurs/repreneurs d'entreprises, apprentis, collectivités territoriales, de trouver facilement tous les accompagnements proposés par la CMAR : créer ou reprendre une entreprise artisanale, gérer et développer son entreprise, intégrer les outils numériques, se former, recruter et former des apprentis, céder ou transmettre son entreprise, préparer son évolution professionnelle, développer l'attractivité d'un territoire.

www.artisanat-occitanie.fr

APPELS À PROJETS

Accord-Cadre de formations professionnelles à destination des personnels du CROUS de Montpellier Occitanie

Date limite de réception des offres le 6 juillet 2021 à 12h00

<https://www.boamp.fr/avis/detail/21-74811?xtor=EPR-2>

Dispositifs France Formation Innovante Numérique (DEFFINUM) - Caisse des dépôts

Cet appel à projets est lancé dans le cadre du Plan de transformation et de digitalisation de la formation intégré au Plan France relance. Doté d'un budget de 100 millions d'euros, il se donne pour objectifs d'accélérer la transformation de la formation par le soutien à des projets émanant de consortiums ou groupements d'acteurs qui souhaitent accélérer l'hybridation de leurs formations et déployer des pédagogies innovantes, notamment des pédagogies plus actives, et cela afin de rendre l'apprenant véritablement acteur de ses apprentissages. Les projets seront portés dans le cadre de groupements ou de consortiums d'acteurs dans une logique de mutualisation des contenus.

Date de clôture de la première consultation le 31 août 2021 à 12h00

https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2021_TmsgSnpBnu

Métiers émergents ou en forte évolution : nouvel appel à contributions de France compétences

3ème appel à contributions à destination des branches et syndicats professionnels pour identifier les métiers en évolution, en transformation ou en émergence. **Les contributions sont attendues d'ici le 7 septembre 2021.** Les certifications professionnelles correspondant à ces métiers feront l'objet d'une procédure d'enregistrement simplifiée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) en 2022.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/metiers-emergents-ou-en-forte-evolution-lancement-du-3eme-appel-a-contributions/>

EMPLOI

Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 31 mai 2021

DARES, Pôle emploi, Juin 2021, 23 p.

Le nombre d'inscriptions en formations des demandeurs d'emploi reste très élevé aux mois d'avril et

de mai : 1,6 fois supérieur à celui enregistré à la même période en 2019 et 5,0 fois plus important qu'en 2020, au moment du premier confinement.

Cette trentième édition présente des informations sur l'activité partielle (ou chômage partiel), les restructurations, les inscriptions à Pôle emploi, les entrées en formation des demandeurs d'emploi, les contrats aidés, les demandes d'aides enregistrées pour les emplois francs, les entrées en PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie) et en Garantie jeunes, les embauches de jeunes ainsi que les offres d'emploi en ligne.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/situation-sur-le-marche-du-travail-durant-la-crise-sanitaire-au-31-mai-2021>

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 en avril 2021. Synthèse des résultats de l'enquête flash

DARES, Mai 2021, 12 p.

2,7 millions de salariés en activité partielle en avril 2021, soit une hausse de 13 % sur un mois.

En avril, du fait du durcissement des mesures sanitaires et de la mise en place d'un confinement à partir du 3 avril, l'activité se dégrade. 12 % des salariés travaillent dans une entreprise très fortement touchée - à l'arrêt complet ou en baisse d'activité de plus de 50 % -, contre 9 % le mois dernier et 11 % en novembre.

Le recours à l'activité partielle progresse fortement en avril. Le nombre de salariés effectivement en activité partielle est estimé à 2,7 millions en avril (équivalant à 1,5 million de salariés à plein temps sur le mois - EQTP -) après 2,4 millions en mars (1,1 million en EQTP), soit un peu moins qu'en novembre 2020 (3,1 millions et 1,7 EQTP).

28 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail en avril (+ 1 point par rapport à mars). Parmi eux, 35 % ont télétravaillé tous les jours de la semaine, 46 % ont été en télétravail entre deux et quatre jours par semaine, 12 % un jour par semaine et 7 % uniquement quelques jours dans le mois.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/activite-et-conditions-demploi-de-la-main-doeuvre-pendant-la-crise-sanitaire-covid-19-avril-2021>

Les demandeurs d'emploi

DARES, Mai 2021

5 717 400 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (cat. A, B, C) en moyenne en avril 2021, en France métropolitaine. Les dernières données nationales et locales et la dernière publication trimestrielle sont consultables sur le site :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dossier/les-demandeurs-demploi>

ENTREPRISES

Sortie de crise : les aides pour les entreprises en situation de fragilité

Ministère de l'économie, des finances et de la relance, Juin 2021, 24 p.

Accompagner, détecter, orienter, soutenir. Ce sont les 4 étapes du plan d'action pour aider les entreprises en difficultés à sortir de la crise.

Si au niveau national, l'État va s'appuyer sur un conseil national de sortie de crise, au niveau local un accompagnement sera proposé aux entreprises. Dans chaque département **un conseiller départemental à la sortie de crise va être nommé.**

Celui-ci sera le point de contact privilégié destiné à accueillir et conseiller les entreprises en situation de fragilité financière. Cet interlocuteur de confiance respectera un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal.

Un **numéro d'appel unique - 0806 000 245** - est par ailleurs mis en place avec les Urssaf et les services de la DGFIP. Il permet aux chefs d'entreprise d'être orientés vers les solutions les plus adaptées à leurs problématiques : aides d'urgences, procédures, etc.

Afin d'identifier les entreprises fragiles, l'État va renforcer sa capacité de détection des « signaux faibles ». Il s'appuiera notamment sur les services fiscaux, les tribunaux de commerce, des réseaux d'experts-comptables ou les commissaires aux comptes.

Pour les entreprises qui font face à des difficultés qui nécessitent un soutien financier, une palette d'aides peut être saisie :

- L'État prolonge dans ce cadre la disponibilité des [prêts garantis par l'État \(PGE\)](#) de la garantie sur le financement de commandes jusqu'à la fin de l'année 2021.

- Afin de faciliter le retour des entreprises françaises, en particulier les PME et les ETI, sur les marchés à l'export, l'État prolonge jusqu'au 31 décembre 2021 le [relèvement des quotités maximales des garanties publiques de cautions et de préfinancements à l'export](#).

- Les [prêts exceptionnels aux petites entreprises](#) sont également exceptionnellement prolongés en 2021.

- Les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire fragilisées par la crise peuvent solliciter l'octroi d'[une avance remboursable ou d'un prêt à taux bonifié](#). Ces aides disponibles depuis la mi-2020, sont prolongées en 2021.

- Pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, **un fonds de transition**, doté de 3 milliards d'euros, est créé.

Afin de renforcer la liquidité des entreprises et les accompagner dans leur restructuration, l'État et les Urssaf proposent des **plans d'apurement** permettant d'allonger la [durée de paiement de leurs dettes fiscales et sociales](#).

- Pour les petites entreprises en cessation de paiements mais qui fonctionnaient dans des conditions satisfaisantes avant la crise, l'État propose pour deux ans une procédure collective simplifiée afin de leur permettre de rebondir rapidement grâce à une restructuration de leur dette : le **traitement de sortie de crise**.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/sortie-crise-aides-entreprises-situation-fragilite>

Les aides publiques à l'innovation des entreprises - Des résultats encourageants, un dispositif à conforter

Cour des Comptes, Vie publique, Mai 2021

La stratégie des pouvoirs publics en matière d'innovation s'est renforcée de manière continue ces dix dernières années, avec un soutien transversal et un pilotage interministériel conforté. Les moyens financiers ont également progressé, passant de 3 Md d'euros par an en 2010 à près de 10 Md d'euros aujourd'hui, dont les deux tiers liés au crédit d'impôt recherche. La création de Bpifrance en 2013 a permis de réunir en un seul opérateur des compétences de financement, d'investissement en fonds propres et d'accompagnement au service des entreprises et a ainsi facilité l'accès des entreprises au soutien public. De fait, la France a progressé dans les classements internationaux en matière d'innovation, avec un effet positif des aides sur la dépense ou l'emploi en R&D des entreprises.

Les dispositifs de soutien, nombreux et souvent récents, doivent être mieux portés à la connaissance des entreprises, en particulier des PME. Enfin, l'articulation entre les politiques nationales et les politiques locales, d'une part, et européennes, d'autre part, doit être renforcée. La Cour formule au total neuf recommandations.

<https://www.vie-publique.fr/rapport/279947-les-aides-publiques-l-innovation-des-entreprises>

FILIÈRE AGRICULTURE

Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) - Résultats 2019 et estimations 2020

Agreste, Mai 2021, 208 p.

Description de l'emploi agricole, au niveau national, régional et départemental, toutes spécialisations

confondues et selon les principales orientations productives, sur le périmètre des exploitations métropolitaines retenues dans le recensement agricole (RA).

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2106/detail/>

FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE

La fonction publique hospitalière en 2019 : combien d'employeurs, combien d'agents ?

Questions Politiques sociales, Mai 2021, 4 p.

Rapide panorama statistique des 936 000 fonctionnaires et 594 000 contractuels hospitaliers : sexe, âge, type d'employeurs, implantation régionale. Il présente dans un second temps les principales caractéristiques des 2 300 employeurs hospitaliers publics.

<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-politiques-sociales-les-br-ves-6>

FILIÈRE TRANSPORTS

Chiffres clés du transport. Édition 2021

Commissariat général au développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire, Mai 2021, 92 p.

Cette publication rassemble les données récentes utiles à la connaissance des transports et de leurs effets. Concernant l'emploi et les revenus :

Fin 2019, le secteur des transports et de l'entreposage emploie 1 426 000 salariés et 106 000 intérimaires. Le transport de voyageurs emploie 34 % des salariés, le transport de marchandises 29 %. Les salariés des transports sont en moyenne plus âgés de 2 ans et demi que l'ensemble des salariés du secteur tertiaire marchand. Le salaire brut moyen par tête s'élève à 2 640 € mensuels en 2019 dans l'ensemble des transports et de l'entreposage. En moyenne, il est plus élevé dans le transport de voyageurs et plus faible dans le transport routier de marchandises. Plus de 78 000 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur (données 2017), la moitié exerçant la profession de taxi, y compris les voitures de transport avec chauffeur (VTC).

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-transport-2021/>

FORMATION CONTINUE

Comment les organisations apprenantes réussissent à traverser la crise ? Conférence en ligne Openclassroom le 17 juin 2021 à 11 h

Dans la crise, ce sont les organisations apprenantes qui s'en sortent le mieux. Parce que plus inclusives, plus collaboratives, plus tournées vers la résolution agile de problèmes concrets, plus avancées dans leur transformation digitale... Elles ont un dénominateur commun : l'accès généralisé à la formation doit garantir d'embarquer un maximum de collaborateurs.

Pourquoi les organisations apprenantes réussissent-elles mieux ? Qu'est-ce qui les différencie ?

Quels sont les effets de leur politique d'inclusion et de collaboration sur le business et le développement du capital humain ? Quelle place accordent-elles à l'up-skilling de leur personnel, quel rôle y joue la formation ? Quelles sont les caractéristiques communes de leur stratégie de formation ? Leurs secrets pour engager l'ensemble des employés dans le développement continu de leurs compétences ?

<https://app.livestorm.co/openclassrooms-1/organisations-apprenantes-crise>

Qualiopi a 2 ans. Bilan d'étape, avec la DGEFP - Webinaire CSF + - le 24 juin 2021 à 14h 30

A l'occasion du deuxième anniversaire du Référentiel National Qualité, marque QUALIOPi, Jacques Abécassis (Lucid conseil et formation) et Michel Baujard (CFS+) échangeront avec Stéphane Rémy,

Sous-directeur des politiques de formation et du contrôle à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Ils feront avec lui le bilan de ces deux premières années et évoqueront ses perspectives d'évolution. Inscription gratuite sur webikeo :

https://webikeo.fr/webinar/qualiopi-a-2-ans-bilan-d-etape-avec-la-dgefp-25?channel_id=100015233

Dossier - Innovation : la clé du succès en formation

elearningletter, Mai 2021

Cinq témoignages traitant tous, sous un angle de vue différent, de l'innovation en formation : innovation dans les formations industrielles, du bon usage des tests de personnalité pour personnaliser les formations, métaphore sportive, innovations sorties de la crise, expérience formation...

<https://www.e-learning-letter.com/dossier-eLL.php?id=50&int=intervenants&elt=articles&soc=societe>

Les innovations pédagogiques dans la formation professionnelle en France de 1985 à 2015 : perspectives historiques, pédagogiques et technologiques

MOUGIN Catherine, Université de Nanterre, Décembre 2020, 328 p.

L'objectif de cette thèse est de déterminer en quoi le contexte économique et les évolutions technologiques des trente dernières années ont permis (ou non) l'émergence d'innovations pédagogiques en France, et dans quelle mesure ; ceci afin d'identifier les impacts observables dans la formation professionnelle.

Ces travaux portent à la fois sur une fonction épistémologique (la conception et la pratique de la connaissance) et sur une analyse historique de la représentation de l'innovation pédagogique des acteurs de la formation professionnelle et continue.

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03139832/document>

Covid-19 - Questions-réponses FNE-Formation - Mise à jour le 28 mai 2021

Ministère du Travail, Juin 2021, 13 p.

Dans le cadre des conséquences économiques liées à la crise sanitaire du Covid-19, le dispositif FNE-Formation a été repensé afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, en activité partielle de longue durée et des entreprises en difficulté par la prise en charge de coûts pédagogiques. En 2021, le FNE-Formation accompagne les entreprises proposant des actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés et structurées sous la forme de parcours.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/qr-covid-fne-formation.pdf>

Formation de certains agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle - Ordonnance n° 2021-658 du 26 mai 2021

Consulter l'ordonnance sur Légifrance

ILLETTRISME – APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

Cartographie nationale de l'information sur l'offre de formation linguistique

Réseau des Carif Oref, Juin 2021

Pour faciliter l'accès à l'information sur les formations et l'appréhension du contenu de la cartographie nationale de l'offre de formation linguistique, le réseau des Carif-Oref propose une page refondue de la cartographie réalisée pour la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité du ministère de l'Intérieur.

La page de la cartographie s'est enrichie de trois boutons qui permettront de renseigner le mieux

possible les différents publics susceptibles de rechercher de l'information.

La recherche de formation est facilitée grâce à l'insertion d'un menu déroulant programme financeur permettant de retrouver les formations financées ou co-financées par le ministère de l'Intérieur.

Retrouvez cette nouvelle version à l'adresse : <https://reseau.intercariforef.org/formations/recherche-formations-dian.html>

INSERTION PROFESSIONNELLE PUBLIC JEUNES

Evaluation du service civique. Résultats de l'enquête sur les parcours et les missions des volontaires

FRANCOU Quentin, INJEP, Mai 2021, 93 p.

Ce rapport constitue la première évaluation à partir de données d'enquête statistique représentatives de l'ensemble des volontaires du service civique.

À travers dix chapitres thématiques, le rapport analyse les parcours scolaires, professionnels, géographiques et d'engagement, en amont et en aval de la mission, et détaille les conditions de réalisation des missions elles-mêmes.

<https://injep.fr/publication/evaluation-du-service-civique/>

L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Épide). Exercices 2015-2020

Cour des Comptes, Mai 2021, 112 p.

L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) créé en 2005, propose, dans ses dix-neuf centres, un dispositif d'insertion sociale et professionnelle, inspiré de l'expérience du monde militaire, à des jeunes en difficulté, de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification. Les 3 200 volontaires annuels signent un contrat de huit mois au minimum et bénéficient notamment d'une formation dans les savoirs de base, d'une couverture sociale et d'une indemnité mensuelle plafonnée à 300 euros.

Alors que l'offre pédagogique s'est améliorée et les capacités d'accueil ont progressé ces dernières années, l'Épide a toujours des difficultés à recruter des jeunes.

Malgré les apports indéniables de cet établissement à des jeunes en grande vulnérabilité, son modèle, fondé sur l'internat, pourrait se trouver à terme mis en question si ses difficultés persistantes n'étaient pas résolues et si le rôle du ministère des armées n'était pas précisé. La Cour formule neuf recommandations dans ce sens.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/letablissement-pour-linsertion-dans-lemploi-epide>

INSERTION PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Prolongation de la prime à l'embauche de 4 000 euros pour inciter au recrutement de collaborateurs en situation de handicap

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Juin 2021

Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement a mis en place une aide à l'embauche visant à soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap. Le Gouvernement a annoncé la prolongation de l'aide jusqu'au 31 décembre 2021.

Il s'est engagé à soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Une aide exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 euros est ainsi versée aux entreprises ou associations qui embauchent un salarié handicapé, en CDI ou CDD d'au moins 3 mois, et rémunéré jusqu'à 2 fois le SMIC, et ce quel que soit son âge.

Depuis le début de l'année, 11 611 recrutements ont eu lieu grâce à cette aide exceptionnelle.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/prolongation-de-la-prime-a-l-embauche-de-4-000-euros-pour-inciter-au>

Etude emploi et handicap 2021

Opinionway, Malakoff Humanis, Mai 2021, 24 p.

Réalisée auprès d'entreprises du secteur privé employant ou ayant employé des personnes handicapées, l'étude de la Fondation met en lumière une situation qui varie bien souvent en fonction de la nature du handicap, de la taille de l'entreprise et de son secteur d'activité. L'étude fait également le point sur la place et le rôle des personnes handicapées en entreprise, la maturité des employeurs en matière d'inclusion et de recrutement, et leurs attentes en termes d'accompagnement.

<http://www.fondationhandicap-malakoffmederic.org/actualites/etude-emploi-handicap-2021-realisee-par-la-fondation-malakoff-humanis-handicap>

La prise en compte du handicap dans les certifications professionnelles

France Compétences, Mai 2021, 8 p.

Le décret n°2021-389 du 2 avril 2021, relatif aux conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux, intègre concrètement la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle pour l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences d'un projet de certification professionnelle.

Dans cette note de doctrine, destinée aux organismes certificateurs, la Commission de la certification professionnelle de France compétences, décline « les attendus de la réglementation » et précise les exigences associées à cette évolution pour la prise en compte du handicap pour toute demande d'enregistrement d'une certification dans un des deux répertoires nationaux.

Ces prises en compte doivent se réaliser à deux niveaux :

Dans la phase de conception de la certification au moment de l'analyse du travail qui se traduira dans le référentiel de compétences et les blocs de compétences

Dans la phase d'évaluation des compétences par l'aménagement des épreuves qui se traduira dans le référentiel d'évaluation mais surtout dans les règlements des certificateurs.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/la-prise-en-compte-du-handicap-dans-les-certifications-professionnelles/>

SECTEURS D'ACTIVITÉS - MÉTIERS

Etude prospective sur les Activités Critiques pour la branche Métallurgie

Observatoire Prospectif et Analytique des Métiers et des Qualifications de la métallurgie, Avril 2021, 88 p.

La refonte des défis de la branche Métallurgie et l'identification des activités critiques visent à actualiser et renouveler le cadre d'action collectif en mettant l'accent sur les activités les plus importantes à préserver et développer pour la Métallurgie aujourd'hui et à 2025-2030. L'enjeu est de disposer d'une vision de branche articulant les problématiques des sept filières à cette échelle et centrée sur les enjeux à effets significatifs. Cette étude repose sur des analyses d'experts et d'entreprises (une soixantaine d'entretiens) et un travail de synthèse documentaire, notamment des contrats stratégiques de filières. L'identification des 7 activités critiques a été opérée par analyse stratégique et a été éprouvée par une démarche d'intelligence collective (cotation des priorités, groupes de travail avec les fédérations de la branche et les représentants patronaux et salariaux du GTP observations). 4 défis communs aux sept filières de la branche Métallurgie à court et moyen terme ont été identifiés.

https://www.observatoire-metallurgie.fr/sites/default/files/2021-05/activitescritiques_rapport-final_-bipe-bdo-advisory_2021-05-17.pdf

Identifier les stratégies de reprise post Covid-19 : diagnostic-action dans le champ de l'audiovisuel

Kyu Associés, CPNEF-Audiovisuel, Mai 2021, 113 p.

L'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 dans les branches du champ de l'audiovisuel en 2020 se traduit par une perte d'activité de 4,9 Milliards d'euros, soit une baisse d'activité de 20 % par rapport à 2019 (chiffres de mai 2020). Au cœur de la crise, les domaines les plus affectés sont la production et post-production audiovisuelle, l'édition et la diffusion de programmes radios, plus particulièrement les radios privées.

Menée par la CPNEF de l'audiovisuel, avec le soutien de l'Afdas, cette étude permet de disposer, dans ce contexte social et économique en forte tension, d'un état des lieux précis de la situation de l'emploi dans l'audiovisuel afin d'accompagner au mieux les entreprises et salariés. Au cours de l'enquête, six pistes d'actions ont ainsi été identifiées pour faire face à la crise, accompagner les évolutions professionnelles et assurer l'avenir dans tous les secteurs de l'audiovisuel.

<http://www.cpnef-av.fr/les-etudes/identifier-les-strategies-de-reprise-post-covid19>

TRAVAIL

Inspection du travail : Bilan 2019 et 2020 et perspectives 2021

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Mai 2021

Bilan de l'action de l'inspection du travail en 2019 et 2020, ainsi que ses perspectives pour 2021.

En 2020, l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire. Celle-ci a conduit à adapter les modalités d'intervention des agents de l'inspection du travail et à se mobiliser fortement sur le contrôle et l'accompagnement des entreprises dans la crise sanitaire et la lutte contre la fraude à l'activité partielle (dispositif de soutien à l'emploi ouvert aux entreprises ayant été amenées à réduire ou suspendre leur activité) qui a donné lieu à des abus, voire des malversations.

Plus de 264 000 interventions ont ainsi été réalisées l'an passé, dont près de 64 000 dédiées à la mise en œuvre des mesures de protection contre la Covid-19 dans les lieux de travail et plus de 8 900 contrôles relatifs à l'activité partielle. Ces interventions ont concerné plus de 3,2 millions de salariés au total. 66 % ont concerné une TPE ou PME (moins de 250 salariés), 29% le BTP, 14 % le commerce et 17 % l'industrie.

L'inspection du travail compte 1 952 agents de contrôle au 31 décembre 2020.

Dossier de presse [Téléchargement](#)

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/bilan-2019-et-2020-et-perspectives-2021-de-l-action-de-l-inspection-du-travail>

VAE

Guide EDOF : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : règles d'éligibilité, saisie d'une offre et proposition de commande

Portail d'information des Organismes de Formation, Juin 2021, 14 p.

Dans le cadre de la Réforme pour la liberté de choisir son avenir professionnel votée le 5 septembre 2018, la Caisse des Dépôts a été mandatée, entre autres, pour développer et mettre en œuvre la place de marché qui permet de rentrer en interaction directe et de manière dématérialisée avec les usagers ayant des droits CPF mobilisables pour l'achat d'actions éligibles au CPF. Sont éligibles au CPF les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) mentionnées au 3° de l'article L.6313-1 du Code du travail, dans les conditions prévues au Livre IV -Validation des acquis de l'expérience (Articles L6411-1 à L6423-2).

https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2021-06/2.10_Regles_eligibilite_VAE_010621_0.pdf